



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 1^{er} février 2016, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-17 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h.

Sont présents : Christian Richard, maire
Stéphanie Bergeron, conseillère
Line Boisvert, conseillère
Jérôme Pagé, conseiller
Monic Pichette, conseillère
Émile Brassard, conseiller
Yvon Laviolette, conseiller

7 personnes sont présentes.

Il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 1^{er} février 2016
- 2.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 janvier 2016

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Demande de soutien par la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel
- 3.2 Autorisation de versement d'une indemnisation dans le cadre d'un règlement à l'amiable
- 3.3 Demande d'aide financière par l'école la Clé d'Or pour la participation au pentathlon des neiges de Québec
- 3.4 Confirmation de mandat à la société Can-Explore inc. pour une auscultation de certaines conduites
- 3.5 Dépôt d'un plan d'action auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC)
- 3.6 Inscription au forum régional concernant le plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- 3.7 Inscription au cocktail dînatoire de la Fondation Philippe Boucher
- 3.8 Autorisation d'inscription à certaines formations en urbanisme
- 3.9 Constatation de la réalisation des travaux d'asphaltage
- 3.10 Résolution concernant l'achat d'un nouvel ordinateur
- 3.11 Demande d'appui concernant l'évènement « Les Rendez-vous sur le parvis »

4. FINANCES

- 4.1 Comptes à payer
- 4.2 Vente pour taxes de l'année 2016





5. URBANISME

- 5.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif de l'urbanisme du 21 janvier 2016
- 5.2 Demande de permis de construction pour la transformation d'un toit par l'ajout d'un lanterneau dans le secteur patrimonial, lot 3 389 317 (4496, rue de la Promenade, propriété de M. Éric Corriveau et de M. Louis-Philippe Beaudet)
- 5.3 Demande de certificat d'autorisation d'affichage pour un commerce dans une entrée du village, lot 3 631 638 (3840, route Marie-Victorin, propriété d'Accommodation et Mécanique 132 inc.)

6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 1^{er} février 2016

2016-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016

2016-19 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Demande de soutien par la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel

2016-20 DEMANDE DE SOUTIEN PAR LA FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

ATTENDU QUE la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) a sollicité la collaboration de la Municipalité afin de distribuer une lettre de sensibilisation à la présence de plantes rares sur les rives du Saint-Laurent et plus particulièrement, la gentiane de Victorin;

ATTENDU QUE la collaboration souhaitée consiste en une prise en charge par la municipalité de l'impression et la distribution de ladite lettre aux citoyens riverains du fleuve Saint-Laurent;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité confirme sa collaboration dans le cadre de cette campagne de sensibilisation et autorise la directrice générale à effectuer la distribution desdites lettres.





3.2 Autorisation de versement d'une indemnisation dans le cadre d'un règlement à l'amiable

2016-21 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE INDEMNISATION DANS LE CADRE D'UN RÈGLEMENT À L'AMIABLE

ATTENDU QUE les 12 et 13 mai 2015, de fortes pluies ont endommagé la côte des la route des Rivières et la propriété de Mme Diane Gingras située au 4403, route Marie-Victorin;

ATTENDU QUE les parties ont préféré régler à l'amiable la réclamation concernant les dommages occasionnés à la propriété de Mme Gingras;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte et ratifie l'entente survenue avec Mme Gingras et lui octroie une indemnité forfaitaire de 3 000 \$ conditionnelle à ce que celle-ci signe une quittance totale et finale de toutes réclamations des suites des événements en date du 12 et du 13 mai 2015.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

3.3 Demande d'aide financière par l'école la Clé d'Or pour la participation au pentathlon des neiges de Québec

2016-22 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR L'ÉCOLE LA CLÉ D'OR POUR LA PARTICIPATION AU PENTATHLON DES NEIGES DE QUÉBEC

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'école la Clé d'Or a transmis une demande d'aide financière afin de permettre l'inscription de 10 jeunes au Pentathlon des neiges de Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite appuyer les initiatives concernant des activités encourageant les saines habitudes de vies pour les jeunes de Saint-Antoine-de-Tilly;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accorde une contribution financière au montant de 10 \$ par enfant inscrit au Pentathlon des neiges de Québec, jusqu'à concurrence d'une somme de 100 \$.

3.4 Confirmation de mandat à la société Can-Explore Inc. pour une auscultation de certaines conduites

2016-23 CONFIRMATION DE MANDAT À LA SOCIÉTÉ CAN-EXPLORE INC. POUR UNE AUSCULTATION DE CERTAINES CONDUITES

ATTENDU QUE dans le cadre du plan d'intervention des conduites et des chaussées devant être réalisé, une auscultation de certaines conduites était nécessaire;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal ratifie le mandat octroyé à la société Can-Explore inc. pour une somme de 4 054,22 \$, plus les taxes applicables.





3.5 Dépôt d'un plan d'action auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC)

2016-24 DÉPÔT D'UN PLAN D'ACTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée en novembre 2014, dans le cadre de la demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement liée aux travaux de construction de la station de pompage de la rue des Jardins, à réaliser un plan d'action;

pour ce motif,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly autorise la firme CIMA + à soumettre ce plan d'action au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Municipalité entérine le « plan d'action » préparé par la firme CIMA+.

3.6 Inscription au forum régional concernant le plan de développement de la zone agricole (PDZA)

2016-25 INSCRIPTION AU FORUM RÉGIONAL CONCERNANT LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

ATTENDU QUE dans la foulée de la *Politique de souveraineté alimentaire*, il est proposé aux MRC du Québec de réaliser un Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Cet outil de planification et de mise en valeur de l'agriculture vise la concertation des acteurs du milieu à l'échelle de la MRC afin d'assurer un développement optimal de ce secteur économique majeur pour notre région;

pour ce motif,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise M. Christian Richard, maire, et M. Pascal Beaulieu, responsable de l'urbanisme, à s'inscrire au forum régional concernant le PDZA devant se tenir le 3 février 2016 à Saint-Agapit, pour une somme de 10 \$ par personne.

3.7 Inscription au cocktail dînatoire de la Fondation Philippe Boucher

2016-26 INSCRIPTION AU COCKTAIL DÎNATOIRE DE LA FONDATION PHILIPPE BOUCHER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de participation au cocktail dînatoire de la Fondation Philippe Boucher;

ATTENDU QUE tous les profits iront à la Fondation Philippe Boucher venant en aide aux jeunes en difficulté;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité autorise M. Émile Brassard à s'inscrire à ce souper, moyennant les frais d'inscription de 125 \$.
La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles au poste 02 11000 970.





3.8 Autorisation d'inscription à certaines formations en urbanisme

2016-27 AUTORISATION D'INSCRIPTION À CERTAINES FORMATIONS EN URBANISME

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise M. Pascal Beaulieu, responsable de l'urbanisme, à s'inscrire aux formations suivantes pour l'année 2016 :

- PG Solutions-Nouveautés mise à jour 2016
- Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter
- Q.2, R.22 (concernant les installations septiques)
- RPEP (concernant le prélèvement des eaux)

au montant total de 1 211,12 \$, plus les taxes applicables.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles au poste 02 61000 454.

3.9 Constatation de la réalisation des travaux de voirie

2016-28 CONSTATATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE

ATTENDU QUE la Municipalité avait adopté, le 4 mai 2015, la résolution portant le numéro 2015-80, à l'effet que des travaux de réfection de routes devaient être réalisés, notamment sur la route des Rivières Nord, la route de l'Érablière et le chemin Terre-Rouge;

ATTENDU QU' une partie de ces travaux devaient être subventionnées pour un montant de 20 000 \$ provenant du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, tel qu'il appert d'une lettre datée du 12 août 2015;

ATTENDU QU' une partie de ces travaux devaient être subventionnés pour un montant de 10 000 \$ payable selon les modalités établies dans une lettre en date du 14 juillet 2015 provenant du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

3.10 Résolution concernant l'achat d'un nouvel ordinateur

2016-29 RÉOLUTION CONCERNANT L'ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR

ATTENDU QUE l'ordinateur du poste du responsable en urbanisme est vétuste et qu'il était nécessaire de procéder à son remplacement;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition auprès de la société Burocom Inc. d'un nouvel ordinateur, pour une somme de 640,10 \$ plus les taxes applicables et l'installation.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.





3.11 Demande d'appui concernant l'évènement « Les Rendez-vous sur le parvis »

2016-30 DEMANDE D'APPUI CONCERNANT L'ÉVÈNEMENT « LES RENDEZ-VOUS SUR LE PARVIS »

ATTENDU QUE les 1^{er}, 2 et 3 juillet 2016, l'organisme à but non lucratif « Les Rendez-vous sur le parvis » tiendra un évènement festif, familial et rassembleur dans la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly afin de promouvoir la musique, l'art et la culture;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu certaines demandes préliminaires des organisateurs, soit :

- l'accord de la Municipalité concernant la demande d'un permis de vente d'alcool;
- la fermeture de certaines rues;
- la publication de l'évènement dans le bulletin Trait d'union;

ATTENDU QUE les profits seront en majorité remis au sein de la communauté de Saint-Antoine-de-Tilly;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité autorise l'organisme Les Rendez-vous sur le parvis a opéré un permis de vente d'alcool sur le territoire demandé, sous réserve de l'obtention d'un permis auprès de la régie des alcools, des courses et des jeux;

QUE la Municipalité consent à publiciser l'évènement et à fermer les rues visées par l'évènement. Ces rues demeureront cependant accessibles aux véhicules d'urgence.

4. FINANCES

4.1 Comptes à payer

2016-31 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 7 173 à 7 216 inclusivement, pour un montant total de 125 642,52 \$, les paiements automatiques pour un montant totalisant 12 628,56 \$ et les salaires et charges sociales pour la somme de 19 835,42 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

4.2 Vente pour taxes de l'année 2016

2016-32 VENTE POUR TAXES DE L'ANNÉE 2016

ATTENDU QUE la liste des immeubles pour arrérages de taxes à l'exercice financier 2015 et des exercices antérieurs et impayés au 15 mars 2015 a été déposée à la table du conseil;

pour ce motif,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité





- QUE le conseil municipal accepte la liste déposée et demande à la directrice générale, en date du 1^{er} février 2016, de transmettre une lettre recommandée à tous les propriétaires qui ont des arrérages dans leur compte de taxes pour les années 2013, 2014 et 2015, dont le montant est supérieur à 150 \$ au 15 mars 2015. On demande à la directrice générale d'indiquer aux propriétaires que leur compte porte intérêt à 12 % et que des frais de 15 \$ sont établis;
- QUE la vente pour taxes occasionne des frais exigés par la MRC de Lotbinière;
- QUE soit transmis les dossiers de vente pour taxes à la MRC de Lotbinière dans les délais requis, de toutes les propriétés dont le montant dû à la Municipalité est supérieur à 150 \$ et que, aux taxes 2013, 2014 et 2015, seront ajoutées celles de 2016.

5. URBANISME

5.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 21 janvier 2016

2016-33 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 21 JANVIER 2016

Il est proposé par M. Yvon Laviollette, conseiller, et résolu à l'unanimité

- QUE le conseil municipal accuse réception du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 21 janvier 2016.

Voir le Livre des délibérations du comité consultatif d'urbanisme.

5.2 Demande de permis de construction pour la transformation d'un toit par l'ajout d'un lanterneau dans le secteur patrimonial, lot 3 389 317 (4496, rue de la Promenade, propriété de M. Éric Corriveau et de M. Louis-Philippe Beudet)

2016-34 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LA TRANSFORMATION D'UN TOIT PAR L'AJOUT D'UN LANTERNEAU DANS LE SECTEUR PATRIMONIAL, LOT 3 389 317 (4496, RUE DE LA PROMENADE, PROPRIÉTÉ DE M. ÉRIC CORRIVEAU ET DE M. LOUIS-PHILIPPE BEAUDET)

Une demande de permis de construction pour la transformation d'un toit par l'ajout d'un lanterneau a été déposée à la Municipalité.

- ATTENDU QUE la propriété visée est située dans le secteur de zone CAf 208 du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;
- ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement 98-383-1 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), car l'immeuble se trouve dans un arrondissement patrimonial identifié au plan de zonage de la Municipalité;
- ATTENDU QUE le bâtiment principal est toutefois réputé n'avoir aucune valeur patrimoniale;
- ATTENDU QUE la présente demande de permis de construction pour la transformation d'un toit vise à autoriser l'ajout d'un lanterneau sur le toit du bâtiment principal;
- ATTENDU QUE la demande est conforme au Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;
- ATTENDU QUE le lanterneau est en fait déjà présent sur la toiture du bâtiment principal, que cela a été fait sans permis, et que les travaux sont terminés;





- ATTENDU QUE le Règlement sur les PIIA énonce, à l'article 32, que l'objectif pour les travaux concernant des bâtiments principaux sans valeur patrimoniale situés dans un secteur patrimonial est de préserver et mettre en valeur ce secteur en réduisant les interventions non souhaitées qui pourraient altérer le paysage bâti;
- ATTENDU QUE le Règlement sur les PIIA énonce, toujours à l'article 32, que les critères permettant de juger de l'atteinte de cet objectif sont les suivants :
- 1) *Lors de travaux d'agrandissement ou d'élévation d'un bâtiment principal sans valeur patrimoniale, ces travaux doivent respecter l'équilibre, les proportions, les formes et l'harmonie du bâtiment principal et de son milieu;*
 - 2) *Dans le cas d'un agrandissement du bâtiment principal sans valeur patrimoniale, les revêtements extérieurs ainsi que la couleur de ce matériau doivent s'harmoniser avec les matériaux du bâtiment principal afin de conserver une certaine homogénéité du bâtiment;*
 - 3) *Le gabarit, les dimensions et le rythme des ouvertures doivent s'harmoniser avec les caractéristiques du bâtiment principal ainsi qu'avec le milieu bâti environnant.*
- ATTENDU QUE le traitement architectural de la majorité des composantes du lanterneau est le même que celui du bâtiment principal;
- ATTENDU QUE le toit du lanterneau est recouvert par de la tôle à baguettes de couleur noire alors que le toit du bâtiment principal est recouvert de bardeau d'asphalte de couleur noire;
- ATTENDU QU' une girouette a également été ajoutée au sommet du lanterneau;
- ATTENDU QUE le gabarit, les dimensions et le rythme des ouvertures du lanterneau s'agencent à ceux de l'ensemble du bâtiment principal;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la présente demande de permis de construction pour la transformation d'un toit par l'ajout d'un lanterneau telle que présentée;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la demande de permis de construction au 4496, rue de la Promenade, telle que présentée.

5.3. Demande de certificat d'autorisation d'affichage pour un commerce dans une entrée du village, lot 3 631 638 (3840, route Marie-Victorin, propriété de Accommodation et Mécanique 132 inc.)

2016-35 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE POUR UN COMMERCE DANS UNE ENTRÉE DU VILLAGE, LOT 3 631 638 (3840, ROUTE MARIE-VICTORIN, PROPRIÉTÉ DE ACCOMMODATION ET MÉCANIQUE 132 INC.)

Une demande de certificat d'autorisation d'affichage pour un commerce a été déposée à la Municipalité.

ATTENDU QUE la propriété visée est située dans le secteur de zone CBb 116 du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;

ATTENDU QUE demande est assujettie au Règlement 98-383-1 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), car l'immeuble se trouve dans un secteur de zone identifié comme une entrée de village et que le règlements sur les PIIA renferme des dispositions sur l'affichage dans ces secteurs;





- ATTENDU QUE le bâtiment principal est un garage de mécanique d'automobile, construit en 1988, qui est réputé n'avoir aucune valeur patrimoniale;
- ATTENDU QUE la présente demande de certificat d'affichage pour un commerce vise à modifier l'affichage de l'enseigne autonome lumineuse à l'est du bâtiment principal et de celle au-dessus de la porte d'entrée;
- ATTENDU QU' il s'agit en fait de remplacer les anciens panneaux d'acrylique, mais de conserver les boîtiers existants;
- ATTENDU QUE la demande est conforme au Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;
- ATTENDU QUE les infrastructures de support sont encore présentes, qu'elles ont été initialement construites avant l'entrée en vigueur du Règlement 98-383-1 sur les PIIA, et que le projet d'affichage prévoit de les réutiliser;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la présente demande de certificat d'autorisation d'affichage pour un commerce telle que présentée;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à la majorité, Mme Line Boisvert, conseillère, s'abstient de voter.

QUE le conseil municipal accepte la demande de certificat d'autorisation d'affichage au 3840, route Marie-Victorin, telle que présentée.

6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-36 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 29.

Je, Christian Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Christian Richard
Maire

Claudia Daigle
Directrice générale



Liste des chèques de janvier 2016 :

Prendre note que les chèques qui étaient sur la liste de compte de décembre 2015 portent les numéros 7153 À 7172

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Aucun

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES:

		PR
Hydro Québec - pont	46.06 \$	1526
Hydro Québec - pompe/égout	80.80 \$	1527
Vidéotron - local sportif	122.94 \$	1528
Vidéotron - local des fermières	32.60 \$	1529
Visa - Banque Laurentienne - frais (cotisation)	6.00 \$	1530
Bell Mobilité - cellulaires	356.70 \$	1531
Hydro Québec - garage	619.42 \$	1532
Hydro Québec - centre communautaire	2 726.29 \$	1533
Hydro Québec - station de pompage	222.21 \$	1534
Hydro-Québec - réservoir	1 857.62 \$	1535
Hydro Québec - puits/pompes	362.01 \$	1536
Hydro Québec - puits	505.15 \$	1537
Hydro Québec - enseigne	20.41 \$	1538
Hydro Québec - éclairage public	895.84 \$	1539
Hydro Québec - station des Jardins	1 823.24 \$	1540
Telus - mairie, bibliothèque et internet	932.85 \$	1541
Vidéotron - caserne	100.70 \$	1542

Visa Desjardins:

Achat divers (timbres, frais de poste (Trait d'Union, calendriers Gaudreau, programmation hiver, essence, lait, eau...))

1 917.72 \$ 1543

COMPTES POUR JANVIER 2016:

ADMQ - renouvellement annuel pour 2016	790.69 \$	7173
Aréo-Feu - inspection annuelle (vérification d'appareils respiratoires, inspection visuelle, test)	1 376.33 \$	7174
La Great-West - assurance collective (février 2016)	1 493.41 \$	7175
Bernier, Gilles:		
Rés.: 2016-05 - service d'entretien bibliothèque, mairie et édifice du 955 de l'Église (janvier)	1 006.03 \$	7176
Excavation St-Antoine 1985 inc.:		
Rés.: 2011-209 - contrat de déneigement des chemins (février 2016)	23 799.83 \$	7177
Béton Laurier - pierres concassées (bris aqueduc/chemin de Tilly)	626.61 \$	7178
Réseau Biblio - quote-part CRSBP - tarification 2016	7 506.26 \$	7179
Catsports - équipement sportif/centre communautaire (filets, ballons, frisbees...)	438.57 \$	7180
CIMA:		
Rés.: 2014-119 - honoraires professionnels en ingénierie pour la préparation d'une demande d'aide financière au Mamrot dans le cadre du nouveau programme d'infrastructure mun. d'eau (Primo) pour la mise aux normes des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées - 1 103.76 \$		
Rés.: 2015-97 - honoraires professionnels d'ingénierie pour l'accompagnement technique 2015 infrastructure d'eau - 2 092.94 \$	3 196.70 \$	7181
Construction Maurice Bilodeau - remboursement dépôt de garantie (4172 et 4176 route Marie-Victorin)	400.00 \$	7182
Combeq - adhésion 2016 (ajustement)	327.68 \$	7183
CWA - vérification pompe de puits	486.34 \$	7184
Diffusion Strato inc. - médailles (chiens)	194.31 \$	7185
Document Express - papier	362.17 \$	7186
Dumas, Jean-Marc - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 21 janvier 2016)	35.00 \$	7187

Page 2		
Échelles C.R. Thibault inc. - inspection et réparation d'échelles (service incendie)	393.21 \$	7188
Les Éditions juridiques FD - renouvellement services mise à jour (code municipal- L. Brunet)	81.90 \$	7189
Englobe Corporation :		
<i>Rés.: 2015-99 - mandat afin de procéder à l'auscultation des chaussées dans le cadre de l'élaboration du plan d'intervention de la municipalité</i>	5 231.36 \$	7190
Ferme des Jumeaux Lamontagne:		
<i>Rés.: 2014-263 - contrat de déneigement des rues et stationnements (février 2016)</i>	7 864.29 \$	7191
Gagnon Rochette et Ass. Inc. - rés.: 2016-07 - assurances générales pour 2016	38 495.53 \$	7192
Héritage collectif de Tilly - rés.: 2016-08 - contribution financière 2016	1 000.00 \$	7193
Info Page - téléavertisseurs service incendie (janvier 2016)	279.67 \$	7194
Informatique St-Apollinaire - service technique informatique (réparer problème windows)	80.48 \$	7195
Laboratoires St-Antoine - détergent à plancher, savon à mains, nettoyant à vitre	49.76 \$	7196
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site Internet - publicité (janvier 2016)	120.00 \$	7197
Laforest Nova Aqua:		
<i>Rés.: 2015-228 - mandat concernant les travaux supplémentaires dans le cadre de la rédaction d'un rapport hydrogéologue</i>	2 301.74 \$	7198
Larose et Fils - produits d'entretiens centre communautaire (papier à mains, sacs noirs, gobelets eau coniques/patinoire....)	458.94 \$	7199
Laroche, Diane - rés.: 2013-77 - participation au supplément de loyer Maison des Aînés	13.54 \$	7200
Buro Plus - divers (relieurs, chemises, trombones, marqueurs, sceau jur., post-it)	348.00 \$	7201
Jocelyn Magnan, agronome :		
<i>Rés.: 2015-229 - mandat concernant une évaluation des impacts économiques causés par le raccordement d'une nouvelle source en eau potable sur les activités agricoles</i>	4 035.62 \$	7202
MRC de Lotbinière:		
<i>Quote-part (enfouissement sanitaire) - 4 944.28 \$</i>		
<i>Quote-part (évaluation foncière) - 5 077.14 \$</i>	10 021.42 \$	7203
Petite caisse - frais de poste et autres	200.00 \$	7204
Nadeau, Johanne - rés.: 2014-75 - entretien bureau de poste (janvier 2016)	300.00 \$	7205
Novicom 2000 inc. - location radios portatifs (service incendie)	696.75 \$	7206
Pugh, Robert Jr:		
<i>Rés.: 2015-155 - entretien du centre communautaire + ménage complémentaire (janvier 2016)</i>	421.44 \$	7207
Quincaillerie 2000 inc.:		
<i>Ampoules, tubes fluo., luminaire fluo., cadrage</i>	158.76 \$	7208
Quincaillerie Maurice Hamel & Fils inc.:		
<i>Vis, gants, chlore</i>	181.23 \$	7209
Gaudreau Environnement inc.:		
<i>Ajustement de carburant - (1 922.38 \$)\$</i>		
<i>Calendriers de collecte 2016 - 651.91 \$</i>		
<i>Collecte récupération, déchets, encombrants - 7 767.66 \$</i>	6 497.19 \$	7210
Les Rendez-vous sur le parvis - rés.: 2015-38 - demande au pacte rural (le montant nous a été versé au lieu de «Les Rendez-vous sur le parvis» - à leur rembourser)	1 000.00 \$	7211
Servi-Pompes S.P. inc. - change valve/chauffage bureau de poste	257.54 \$	7212
Simard, Mario - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 21 janvier 2016)	35.00 \$	7213
Terrapex Environnement:		
<i>Rés.: 2015-195 - réalisation d'un registre en vertu du règlement sur la santé et la sécurité au travail</i>	2 638.68 \$	7214
Trafic Contrôle F.M. - entretien du réseau d'éclairage public (janvier 2016)	293.54 \$	7215
Les éditions Wilson & Lafleur inc. - abonnement 2016 (Code Municipal et Lois connexes - pour deux conseillers)	147.00 \$	7216
	138 271.08 \$	
Salaires et contributions de l'employeur:		
Paie du 27 décembre 2015 au 9 janvier 2016 (payable le 14 janvier 2016)	7 264.70 \$	
Paie du 10 au 23 janvier 2016 (payable le 28 janvier 2016)	7 969.63 \$	
Paie des élus (janvier 2016)	4 601.09 \$	
	19 835.42 \$	
Année 2016		